

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENTRE BIÈVRE ET RHÔNE

PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE CLONAS-SUR-VAREZE

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1

Dossier pour notification et mise à disposition du public

II – AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES ET CONSULTÉES



Mairie de CLONAS SUR VAREZE

Place de la Mairie / 38 550 LA CHAPELLE DE SURIEU

TEL : 04.74.84.91.44

MAIL : commune@clonas.fr



Communauté de communes ENTRE BIÈVRE ET RHÔNE

Rue du 19 mars 1962 / 38 556 SAINT-MAURICE L'EXIL

TEL : 04 74 29 31 00

PPA PLU Clonas-Sur-Varèze



Maire d'AUBERIVES SUR VAREZE <mairie.auberivessurvareze@orange.fr>

10/08/2022 17:31

A : anais.montet@entre-bievreethone.fr

Madame,

Suite à la modification du PLU de la commune de Clonas-Sur-Varèze par arrêté du 24 mai 2022.
Après la lecture de celui-ci, mon avis est favorable à ce projet.

Cordialement.

Dorothee ZABOROWSKI

Maire d'Auberives sur Varèze

Mairie

2 rue des Ecoles

38550 Auberives sur Varèze

Mail : mairie.auberivessurvareze@orange.fr

Tel : 04.74.84.90.13



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

ISÈRE

CC ENTRE BIEVRE ET RHONE - EBER
Madame Sylvie DEZARNAUD
Présidente
Rue du 19 Mars 1962
38460 SAINT-MAURICE-L'EXIL

Grenoble, le 11 aout 2022

Direction : Faire grandir les entreprises et les territoires
Références : SDL / CR - T8N17-6 C Aménagement
Contact : territoires@cma-isere.fr

Suivi Anaïs MONTET

Objet : Modification simplifiée n°1 du PLU Clonas-sur-Varèze

Madame la Présidente,

Vous avez transmis, pour avis, le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clonas-sur-Varèze à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère, et nous vous en remercions.

Le projet porte principalement sur la modification de l'OAP 1 « centre-village » et du règlement des activités commerciales et artisanales pour une mise en compatibilité avec le SCoT des Rives du Rhône.

Concernant l'activité économique, nous prenons note des modifications suivantes :

- **Sur l'OAP Centre-village** : votre volonté de renforcer l'attractivité et la mixité du centre-village. Le bâtiment communal devra comporter un rez-de-chaussée commercial (projet de 2 cellules commerciales avec vitrine donnant sur la nouvelle place publique).
- **Sur le règlement** :
 - En zone Ua (centre historique du village), sont autorisées « Les constructions à usage d'artisanat et de commerce de détail dans la limite de 300 m² de surface de vente, sauf en zone Uaa ».
Pour ces activités, vous pourriez préciser également la surface plancher, telle que stipulée dans le SCOT, à savoir un maximum de 400 m².
La zone Ua est concernée par un linéaire de protection des rez-de-chaussée commerciaux au titre des articles L.151-16 – R.151-37 du Code de l'urbanisme.
 - En zone Ub (secteur résidentiel), le commerce et les activités de service sont interdits sauf dans les secteurs Uba et Ubs où ces activités sont autorisées sous conditions.

Considérant l'ensemble de ces éléments, La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère émet un avis favorable à ce projet de modification simplifiée.

Nous vous remercions, Madame la Présidente, à l'expression de nos sentiments distingués.

Courrier arrivé le :

17 AOUT 2022

Christian ROSTAING
Président



Communauté de Communes

Entre Rives et Rhône
CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT
GRENOBLE
ZAC Bouchayer-Viallet
CS 20055
20, rue des Arts et Métiers
38026 Grenoble Cedex 1

VLENNE
CS 30369
2 place Saint-Pierre
38217 Vienne Cedex

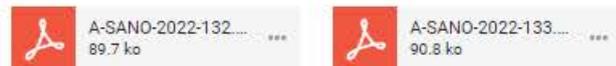
VILLEFONTAINE
PÔLE FORMATION
Maison des entreprises
23 rue Condorcet
38090 Villefontaine

BOURGOIN-JALLIEU
EFMA
CS 24013 • Champ-Fleur
10 rue Saint-Honoré
38307 Bourgoin-Jallieu Cedex
04 74 43 67 00

Tr: Consultation PPA PLU

B3 BONNET Viviane - DDT 38/SANO/PLANIF <viviane.bonnet@isere.gouv.fr>
18/08/2022 12:31
A : anais.montet@entre-bievreethone.fr
Cc : DDT 38/SANO (Service Aménagement Nord-Ouest) <ddt-sano@isere.gouv.fr>

2 pièces jointes [TÉLÉCHARGER TOUT](#)



Bonjour,

Pour faire suite à votre transmission des projets de modifications simplifiées des PLU de Clonas sur Varèze et de Sonnay, je vous informe que, compte tenu d'un plan de charge élevé, notre Service n'émettra pas d'avis sur ces dossiers.

Cordialement

Viviane BONNET

Chargée de planification

Service Aménagement Nord Ouest

10, avenue Albert Thomas - 38200 VIENNE

Tél : (+33) 7 78 10 61 93

www.isere.gouv.fr



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

Direction Départementale des Territoires

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Attention pas de pièces jointes supérieures à 7Mo

Pour envoyer un fichier jusqu'à 4Go aux agents de la DDT : <https://melaniss.imo-ng.din.developpement-durable.gouv.fr>

Consultation PPA PLU Clonas/Vareze



o.merlin <o.merlin@mairie-stclairdurhone.com>

25/07/2022 18:36

A : Anaïs MONTET <anais.montet@entre-bievreethone.fr>

Bonsoir,

J'ai pris connaissance avec attention de ce projet de modification simplifié et n'ai pas de réserve à formuler. L'avis de la Commune de Saint Clair du Rhône est, par conséquent, favorable,



Olivier MERLIN
Maire

Ville de SAINT CLAIR DU RHONE

Madame La Présidente
Sylvie Dézarnaud
Communauté de communes Entre bièvre et Rhône
Rue du 19 mars 1962
38556 St Maurice-l'Exil Cedex

Vienne, le 5 Aout 2022

Objet : Consultation sur le projet de modification simplifiée du PLU de Clonas sur Vazeze

Ref. PDL/JL/AM 01 08 C 046

Madame la Présidente,

J'ai bien reçu pour avis le projet de modification simplifiée du PLU de Clonas sur Vazeze en date du 28 juillet 2022 et je vous en remercie.

Ce dossier concerne les points suivants :

- Adapter l'orientation d'aménagement et de programmation n°1 permettant de restructurer le centre village
- Mettre en compatibilité le PLU avec la révision du Scot des Rives du Rhône approuvée le 28 novembre 2019 sur le volet « commerce »
- Rectifier le règlement vis-à-vis du stationnement
- Corriger une erreur matérielle
- Mettre à jour les Servitudes d'Utilité Publique

Après analyse du dossier, je vous informe qu'en l'état, les modifications apportées au PLU sont compatibles avec le Scot.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Philippe DELAPLACETTE
Président du Syndicat Mixte des Rives du Rhône



Service Administratif
Courrier arrivé le :

11 AOUT 2022

Communauté de Communes
Entre Bièvre et Rhône



SYNDICAT MIXTE DES RIVES DU RHÔNE

Espace Saint Germain • Bâtiment l'Orion
30, av. du général Leclerc 38200 VIENNE
T +33 (0)4 74 48 64 71
contact@scot-rivesdurhone.com

Réponse à la consultation PPA PLU



Sylvie FANJAT <sylvie.fanjat@isere.chambagri.fr>

02/08/2022 15:46

A : anais.montet@entre-bievreethrone.fr <anais.montet@entre-bievreethrone.fr>

Bonjour,

La Chambre d'Agriculture n'a pas de remarques particulières concernant la modification simplifiée du PLU de Clonas sur Varèze du fait qu'elle ne modifie pas le zonage ni le règlement de la zone Agricole.

Cordialement,



Sylvie FANJAT

Conseillère Aménagement

04 76 20 67 17

06 99 95 67 48

**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
ISERE

Chambre d'agriculture de l'Isère

34 rue du Rocher de Lorzier

ZA Centr'Alp, 38430 Moirans

www.isere.chambres-agriculture.fr



À compter du 04 juillet 2022, le siège de la Chambre d'agriculture de l'Isère et l'antenne de Saint-Etienne de Saint-Geoirs déménagent et changent de numéro !

 34 rue du Rocher de Lorzier
ZA Centr'Alp 38430 Moirans

 04 76 20 67 11

